

**Conseil économique et social**Distr. générale  
9 avril 2020Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Bureau de la Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**  
Réunion extraordinaire

Addis-Abeba (en ligne), 9 avril 2020

## **Rapport de la réunion extraordinaire du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

### **Introduction**

1. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a convoqué une réunion extraordinaire du Bureau de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, aux fins de l'examen des questions statutaires de la Commission, qui étaient restées en suspens suite au report de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres en raison de la pandémie du coronavirus 2019 (COVID-19), et ce, conformément à la décision adoptée par le Bureau à sa réunion du 17 mars 2020. À cette réunion, le Bureau avait également décidé que la réunion extraordinaire se tiendrait au niveau ministériel, avec la participation des ministres des pays membres du Bureau.

### **I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]**

2. La réunion, organisée par le secrétariat de la CEA sur une plate-forme en ligne, s'est tenue le jeudi 9 avril 2020.

#### **A. Participation**

3. Ont participé à la réunion les ministres – ou leurs représentants – des États membres suivants : Éthiopie, Guinée équatoriale, Maroc, Togo et Zambie.

#### **B. Déclarations liminaires**

4. La réunion a été présidée par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, M. Mohammed Arrouchi. Ouvrant la réunion, M. Arrouchi a souhaité la bienvenue à tous les membres du Bureau et les a remerciés d'avoir pu participer à la réunion malgré les nombreux obstacles que le COVID-19 a posés aux modalités de travail traditionnelles, entraînant une charge de travail supplémentaire et une pression sur les responsables gouvernementaux.



5. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M<sup>me</sup> Vera Songwe, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et les a remerciés d'avoir pris sur leur temps précieux pour participer à la réunion malgré leurs responsabilités liées à la pandémie du coronavirus 2019 et l'augmentation de la pression qui en résulte. Elle a expliqué que la réunion virtuelle avait été convoquée pour donner au Bureau l'occasion d'examiner les questions statutaires de la CEA, afin que le secrétariat puisse les soumettre en temps voulu aux différents organes des Nations Unies.

## **II. Adoption de l'ordre du jour [point 2 de l'ordre du jour]**

6. L'ordre du jour suivant, publié sous la cote E/ECA/CM/53/EM/1/Rev.1, a été adopté.

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Questions statutaires :
  - a) Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2019 à mars 2020) ;
  - b) Projet de plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021 ;
  - c) Projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021 ;
4. Examen des recommandations et adoption des résolutions ;
5. Questions diverses ;
6. Clôture de la réunion.

## **III. Questions statutaires [point 3 de l'ordre du jour]**

### **A. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (pour la période allant d'avril 2019 à mars 2020) [point 3 a) de l'ordre du jour]**

7. Un membre du secrétariat a présenté le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission, couvrant la période d'avril 2019 à mars 2020 (E/ECA/COE/39/14). Il a mis en lumière les principaux résultats obtenus par la Commission autour de six domaines thématiques interdépendants, qui cadrent avec les principaux défis de développement auxquels le continent est confronté. Il a donné un bref aperçu des efforts de collaboration de la CEA en faveur de la mise en œuvre du cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales, ainsi qu'avec le secteur privé, plusieurs institutions multilatérales, les organisations de la société civile et d'autres acteurs clés. Pour conclure sa présentation, il a mis en lumière les actions de la CEA visant à faire en sorte que le processus de réforme prenne pleinement en compte la situation particulière de l'Afrique.

8. Le Bureau a pris note de la présentation et a félicité le secrétariat des efforts considérables qu'il a déployés au cours de la période considérée pour faire

avancer le programme de développement de l'Afrique, tant au niveau continental qu'à l'échelle mondiale.

## **B. Projet de plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021 [point 3 b) de l'ordre du jour]**

9. Examinant ce point de l'ordre du jour, le Bureau a décidé de renoncer à la présentation par le secrétariat du document de travail (E/ECA/CM/53/EM/3) en raison des difficultés techniques rencontrées au cours de la réunion virtuelle et par manque de temps. Cette décision était aussi motivée par le fait que le document de travail avait été mis à la disposition du Bureau bien à l'avance, avec une copie sous forme de diaporama ; en outre, il était prévu qu'une brève présentation serait faite, au titre du point 4 de l'ordre du jour, afin d'informer le Bureau des grandes lignes du projet de plan-programme et de budget-programme de la Commission pour 2021.

## **C. Projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour 2021 [point 3 c) de l'ordre du jour]**

10. Un membre du secrétariat a présenté le projet de budget-programme de la CEA pour 2021 (E/ECA/COE/39/17), mettant en lumière la ventilation des ressources financières et des ressources autres que celles affectées à des postes dans les chapitres respectifs du budget de la CEA. Il a précisé que le projet de budget 2021 de la CEA au titre des trois chapitres reflétait les crédits ouverts pour 2020, ce qui correspondait à une croissance zéro. Cependant, il a attiré l'attention des membres du Bureau sur une diminution nette de 752 000 dollars, au titre de l'élément appui aux programmes du chapitre 18, résultant de la suppression des dépenses non récurrentes liées à la rénovation de la Maison de l'Afrique (Africa Hall) à la CEA. En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires proposées pour 2021, conformes aux attentes de la CEA en matière de mobilisation de ressources pour l'année, un montant total de 25 423 300 dollars était demandé au titre du chapitre 18 pour les postes et les objets de dépense autres que les postes. En conclusion, les ressources financières étaient ventilées comme suit : 105 534 300 dollars pour le chapitre 18 (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) ; 1 061 400 dollars pour le chapitre 11 (budget ordinaire) ; et 7 523 700 dollars pour le chapitre 23.

11. Les ministres ont pris note du projet de budget-programme de la CEA et approuvé le budget pour 2021.

## **IV. Examen des recommandations et adoption des résolutions [point 4 de l'ordre du jour]**

### **A. Résolutions**

12. Des membres du secrétariat ont expliqué brièvement la genèse et la raison d'être des deux projets de résolution. Le texte des résolutions figure à l'annexe du présent document.

#### **1. Projet de plan-programme et de budget-programme pour 2021**

##### **a) Présentation**

13. Présentant le projet de résolution sur le plan-programme et le budget-programme de la CEA pour 2021, un membre du secrétariat en a souligné les principales dispositions, notamment sur les domaines thématiques prioritaires de la CEA et leur rôle dans les efforts visant à promouvoir la mise en œuvre de la Décennie d'action et de réalisations pour le développement durable. Le projet

de résolution soutient pleinement les efforts continus de la Secrétaire exécutive pour obtenir davantage de postes et de ressources autres que les postes en faveur de la mise en œuvre du programme de travail actualisé du secrétariat, afin de permettre à la Commission d'apporter un appui efficace à ses États membres conformément à ses nouvelles orientations stratégiques et à ses nouveaux mandats.

**b) Débat**

14. Les ministres ont salué les efforts continus de la CEA pour formuler des idées visant à faire avancer le programme de développement de l'Afrique et à défendre les positions communes de l'Afrique au niveau mondial. Ils ont, à l'unanimité, reconnu l'avantage comparatif de la CEA dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres et d'initiatives régionaux majeurs. Ils ont, en particulier, félicité la CEA pour son rôle clé dans la réalisation de travaux d'analyse visant à promouvoir le développement socioéconomique des pays africains.

15. Les ministres ont souscrit à la décision de la Commission de demander des ressources supplémentaires dans son projet de budget-programme pour 2021. Ils ont déclaré que ces ressources devraient être à la hauteur des ambitions énoncées et détaillées dans les orientations stratégiques et la vision de la CEA, malgré la crise financière mondiale actuelle et les problèmes de liquidités de l'ONU, afin de permettre au secrétariat de s'acquitter efficacement des mandats qui lui ont été confiés.

**2. Maladie à coronavirus 2019**

**a) Présentation**

16. Présentant le projet de résolution sur la pandémie du coronavirus 2019 (le COVID-19), un membre du secrétariat a indiqué que cette résolution appelait les États membres à demander à la communauté internationale une aide accrue en faveur de la riposte du continent face au COVID-19. Il en a présenté les quatre parties et a passé en revue les mesures concrètes sur lesquelles la CEA demandait aux États membres de se prononcer.

**b) Débat**

17. Compte tenu du nombre croissant de cas confirmés de COVID-19 en Afrique et de la probabilité que la pandémie se propage largement, les ministres ont invité la Secrétaire exécutive à entreprendre une analyse situationnelle de l'état de préparation de l'Afrique en termes d'actions menées, de capacités et de moyens des systèmes et infrastructures de santé, de mise au point d'options thérapeutiques et d'autres facteurs. Ils ont en outre demandé à la CEA d'apporter un appui consolidé aux chercheurs et aux institutions d'Afrique afin d'aider les 1,2 milliard d'habitants du continent à mieux faire face à la pandémie. Ils ont insisté sur le fait que, malgré l'énorme déficit observé dans le domaine de la recherche, l'Afrique ne devait pas continuer à compter uniquement sur des partenaires extérieurs. À cet égard, ils ont suggéré à la CEA de faciliter la recherche scientifique africaine dans ce domaine en amenant les institutions concernées à travailler ensemble de manière concertée et coordonnée en vue d'une réponse collective appropriée au niveau du continent.

18. Le secrétariat a accueilli favorablement ces suggestions et assuré les membres du Bureau qu'il était au courant du travail effectué par un certain nombre d'institutions africaines, notamment le projet de recherche réalisé au Maroc, les travaux menés au Sénégal en collaboration avec la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'un projet sanitaire d'envergure en Afrique du Sud. Ces initiatives appelaient une meilleure coordination et une meilleure collaboration entre institutions. Constatant l'efficacité des réunions virtuelles des ministres africains des finances que la CEA avait pu organiser récemment dans le cadre des efforts

visant à ralentir la propagation du COVID-19, le secrétariat s'est engagé à étudier les modalités de reproduction de cette expérience encourageante en faveur des chercheurs scientifiques africains et à soumettre au Bureau quelques propositions pratiques à cet effet.

19. Les ministres ont fait observer que l'Afrique devait certes continuer à demander une aide de 100 milliards de dollars à la communauté internationale, mais qu'elle n'en devait pas moins rester vigilante en ouvrant ses frontières à la circulation sans entrave de fournitures médicales et de denrées alimentaires essentielles, afin de ne pas laisser entrer des produits suspects qui pourraient à long terme aggraver la situation sanitaire et compromettre les moyens de subsistance de sa population.

## **B. Recommandations**

20. Étant donné l'importance des deux projets de résolution à l'examen, les ministres ont souligné, à l'unanimité, la nécessité de disposer de plus de temps pour poursuivre les consultations de fond avec leurs services nationaux compétents avant de répondre au secrétariat par l'intermédiaire du Président du Bureau, qui serait chargé de consolider les amendements officiels reçus des capitales respectives afin d'aider le secrétariat à finaliser les deux projets de résolution.

21. À cette fin, il a été convenu que le secrétariat transmettrait les deux projets de résolution aux capitales respectives des membres du Bureau par les voies de communication habituelles. Le Président du Bureau consoliderait alors, par l'intermédiaire du point focal, les informations reçues des capitales pour les transmettre au secrétariat, avant le mercredi 15 avril 2020 à midi, pour révision puis adoption. Cet arrangement devrait permettre de soumettre dans les délais, pour examen, les résultats de la réunion extraordinaire du Bureau aux différents organes des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social.

22. Après avoir suivi la procédure exposée ci-dessus, le secrétariat a donc finalisé le texte des résolutions adoptées, sur la base des projets qui avaient été distribués. Ce texte figure à l'annexe du présent rapport.

## **V. Questions diverses [Point 5 de l'ordre du jour]**

23. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **VI. Clôture de la réunion [point 6 de l'ordre du jour]**

24. Le Président a remercié les membres du Bureau pour leur participation active et leurs contributions aux travaux. Il a également salué l'initiative de la Secrétaire exécutive d'organiser la réunion virtuelle en cette période difficile de distanciation sociale. Il a félicité les membres du secrétariat de leurs présentations et remercié tous les autres membres du personnel qui avaient rendu possible la réunion virtuelle.

25. La Secrétaire exécutive a réitéré les remerciements du Président aussi bien aux membres du Bureau pour leur participation active qu'aux membres du secrétariat pour leur engagement à organiser la réunion virtuelle et à y participer dans des conditions rendues stressantes par la pandémie du COVID-19.

## Annexe

### Résolutions

#### 970 (LIII) : Plan-programme et budget-programme 2021

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 portant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux commissions régionales des Nations Unies et au système des Nations Unies pour le développement d'appliquer la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales sur l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,<sup>1</sup>

*Rappelant également* la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 portant sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé la vocation et les fonctions assignées au système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les commissions économiques régionales et les équipes régionales du système des Nations Unies pour le développement, et souligné qu'il était nécessaire de continuer de les adapter à l'objectif de concourir à la réalisation du Programme 2030,

*Réaffirmant* sa résolution 956 (LI) en date du 15 mai 2018 portant sur l'Institut africain de développement économique et de planification, dans laquelle elle a prié la Commission économique pour l'Afrique de prendre, en collaboration avec l'Institut, toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention ordinaire accordée à l'Institut à l'appui de son programme,

*Réaffirmant également* sa résolution 968 (LII) en date du 26 mars 2019 portant sur le thème « La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère du numérique : une stratégie pour l'Afrique », dans laquelle elle a prié la Commission économique pour l'Afrique d'apporter son appui aux États membres et au Forum africain sur l'administration fiscale dans leurs efforts visant à mettre au point des cadres permettant de tirer parti de la numérisation pour renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques par l'automatisation et le dépôt électronique de documents, l'identification numérique et la modernisation des processus budgétaires,

*Réaffirmant en outre* sa résolution 969 (LII) en date du 26 mars 2019 portant sur l'Initiative sur la numérisation et l'économie numérique, dans laquelle elle a prié la Commission économique pour l'Afrique de rendre pleinement opérationnel un centre d'excellence sur la numérisation et l'économie numérique afin de s'attaquer au problème crucial de l'insuffisance des capacités dans le secteur numérique des États membres, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement, le Forum africain sur l'administration fiscale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale, les partenaires de développement et les établissements d'enseignement supérieur africains,

*Prenant acte* des priorités que la Commission économique pour l'Afrique s'est fixées dans son plan-programme et son budget-programme 2021<sup>2</sup> en vue d'accélérer

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> E/ECA/COE/39/8.

la mise en œuvre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable,

*Notant également* qu'une demande présentée par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique au Siège de l'ONU sollicitant son appui pour l'obtention de ressources supplémentaires d'un montant de 2 264 400 dollars pour 2020 et de 4 500 600 dollars pour 2021 devant être affectés à la mise en œuvre du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique n'a pas été approuvée, principalement en raison de l'actuelle situation de trésorerie à laquelle l'ONU fait face,

*Exprimant* son soutien aux inlassables efforts que la Secrétaire exécutive déploie en vue d'obtenir des crédits additionnels qui permettraient à la Commission de s'acquitter de son mandat avec succès,

*Se déclarant* en faveur du repositionnement de la Commission pour qu'elle se concentre sur la création d'une Afrique prospère par la production d'idées et la transformation de celles-ci en mesures réalisables et efficaces qui changeraient la vie des personnes en tirant parti des trois fonctions principales de la Commission, à savoir sa fonction de laboratoire d'idées qui consiste à générer des idées et des connaissances novatrices permettant de résoudre les problèmes majeurs d'une manière pratique, sa fonction de mobilisation qui consiste à mettre en place une plateforme de consultation et de recherche de consensus sur les solutions régionales et transfrontalières nécessaires pour opérer les changements voulus et sa fonction opérationnelle qui consiste à aider les États membres à mettre en œuvre des solutions propres à changer la vie des personnes sur le terrain,

*Notant* l'approfondissement, d'une part, de la collaboration entre la Commission et le secteur privé dans l'accompagnement de politiques qui favorisent une participation plus forte du secteur privé dans les économies africaines et dans leur gouvernance, d'autre part, de la coopération Sud-Sud et triangulaire comme formes primordiales de partenariat pour faire progresser la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

*Prenant acte avec satisfaction* du recentrage des travaux de la Commission inspiré par l'application du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui contribuera à renforcer le partenariat et la coordination entre les organismes des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine pour la réalisation collective du programme de développement de l'Afrique, ainsi que les liens existant entre la paix, la sécurité et le développement,

*Consciente* des efforts que la Commission économique pour l'Afrique continue de faire pour se repositionner et mieux orienter ses programmes afin de pouvoir appuyer efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>3</sup> et de l'Agenda 2063,

*Ayant examiné* le plan-programme et le budget-programme 2021 de la Commission économique pour l'Afrique,

1. *Décide* d'adopter le plan-programme et le budget-programme 2021 de la Commission économique pour l'Afrique ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir les efforts de la Commission tendant à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires pour mener les indispensables études factuelles des conséquences socioéconomiques de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19), afin d'aider la région à adopter les

<sup>3</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

stratégies et les mesures propres à atténuer les effets de la pandémie sur les perspectives de développement des pays africain ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de concevoir, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, des programmes d'apprentissage en ligne ainsi que des programmes de formation et de développement des capacités adaptés aux besoins à l'intention des États membres, en réponse à leur demande ;

4. *Prie également* la Commission d'organiser des réunions et de les coordonner au titre du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce Cadre ;

5. *Prie en outre* la Commission d'aider les États membres, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique de l'Afrique par le développement de compétences numériques et de capacités humaines inclusives dans le domaine des sciences numériques, le système judiciaire et le secteur de l'éducation ;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de lui faire rapport, à sa prochaine session, sur la mise en œuvre du programme de travail de la Commission.

## **971 (LIII) : Maladie à coronavirus 2019**

*La Conférence des ministres,*

*Préoccupée* de savoir que le nombre de cas confirmés de maladie à coronavirus 2019 (le COVID-19) en Afrique augmente rapidement et qu'il va progresser encore plus rapidement avec la généralisation des tests,

*Consciente* que si le continent ne bénéficie pas d'une assistance internationale coordonnée, suffisante et en temps voulue, le fait qu'il ait peu accès au matériel de protection individuelle, la fragilité de ses systèmes de santé et l'étroitesse de sa marge de manœuvre budgétaire le mettront dans l'incapacité de lutter efficacement contre la pandémie et anéantiront toutes ses chances de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>,

*Consciente* que la vigueur de la riposte de l'Afrique au COVID-19 dépendra de l'efficacité de ses mesures de prévention, de la capacité de ses systèmes de santé à traiter les personnes infectées et du caractère suffisant des ressources disponibles pour financer ces mesures,

*Consciente* que les mesures de prévention sont restreintes par la faiblesse de l'accès du continent aux kits de dépistage et au matériel de protection, due en partie à l'insuffisance des stocks et à la vive concurrence entre pays qui ont fait monter les prix, mis les pays moins riches de côté et par conséquent accéléré la contagion au sein des communautés,

*Reconnaissant* que la pandémie étant en train de se propager au sein des communautés, les mesures d'hygiène personnelle et d'éloignement social sont indispensables pour empêcher la poursuite de la contamination,

*Préoccupée* par le fait que la majorité de la population africaine n'ait pas accès aux dispositifs de lavage des mains à domicile et que l'existence des bidonvilles et la faiblesse de la protection sociale empêchent de mettre en œuvre les politiques d'éloignement social avec succès,

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.



*Constatant* qu'en raison de la faiblesse des mesures de prévention, le poids de la riposte au COVID-19 est supporté de manière disproportionnée par des systèmes de santé déjà fragiles caractérisés par l'insuffisance de leur accès au matériel de protection, la faiblesse du nombre de lits d'hôpital par rapport à la population et d'unités de soins intensifs, l'insuffisance du nombre des professionnels de la santé et une très forte dépendance à l'égard des médicaments et produits pharmaceutiques importés,

*Notant* que la fragilité des systèmes de santé africains est encore amplifiée par la faiblesse des infrastructures dont ils ont besoin, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement et des technologies de l'information et des communications,

*Préoccupés* de constater que la chute des prix des produits de base et le quasi-effondrement des secteurs du tourisme et des transports aériens, conjugués aux niveaux élevés d'endettement, ont limité la marge de manœuvre budgétaire de plusieurs pays africains et ont affaibli leur capacité à faire face à la pandémie,

## **I**

### **Résolution de la crise humanitaire**

1. *Réaffirme qu'il est nécessaire* de résoudre la crise humanitaire, d'assurer l'allègement de la dette et la relance économique par des mesures budgétaires pour tous les pays, de venir en aide au secteur privé par l'octroi de liquidités, en particulier aux secteurs du tourisme et des transports aériens et aux petites et moyennes entreprises, de promouvoir la coordination des cadre de politique commerciale, et d'utiliser les technologies de l'information et des communications pour mieux gérer la crise, de la sensibilisation au soutien en passant par la responsabilité et la transparence ;

2. *Félicite* la Secrétaire exécutive d'avoir organisé et tenu deux réunions en ligne de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique afin d'échanger des vues et d'élaborer toutes les mesures possibles pour ralentir la propagation du COVID-2019 ;

3. *Félicite également* les coprésidents des réunions en ligne, les ministres des finances Tito Mboweni d'Afrique du Sud et Ken Ofori-Atta du Ghana, d'avoir appelé les partenaires bilatéraux, multilatéraux et commerciaux à alléger la dette et les institutions financières multilatérales et bilatérales telles que le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale et l'Union européenne à prêter leur concours en la matière afin de doter les pays africains de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour faire face à la crise du COVID-19 ;

4. *Prie* la communauté internationale, les partenaires de développement, les gouvernements et le secteur privé :

a) De coordonner la riposte sanitaire mondiale dans les domaines des vaccins, des données, de la recherche et de l'achat des médicaments essentiels et des objets indispensables pour faire face au COVID-19 comme les kits de dépistage, les respirateurs et le matériel de protection individuelle ;

b) De mettre en place un centre d'approvisionnement chargé de gérer le processus d'achat, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé ;

5. *Prie les gouvernements* d'accroître les filets de protection sociale, notamment en procédant à des transferts numériques, en espèces et en nature, en vue de renforcer la résilience des populations et de réduire le fardeau socioéconomique de l'éloignement social et des mesures de confinement ;

## **II**

### **Stimulation de l'économie et atténuation des conséquences économiques de la pandémie**

6. *Prie* les institutions de financement du développement :

a) Débloquer une aide au développement de 100 milliards de dollars, dont 44 milliards de dollars seront consacrés à l'allègement de la dette de tous les pays africains. ;

b) De consacrer 50 milliards de dollars supplémentaires au processus de relance en 2021 si la crise persiste ;

7. *Prie* les membres du Fonds monétaire international qui n'ont pas besoin d'utiliser leurs droits de tirage spéciaux pour se procurer des liquidités de s'en servir pour réapprovisionner les comptes de prêts du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance ;

## **III**

### **Octroi de liquidités au secteur privé**

8. *Prie* le G20, l'Union européenne et toutes les institutions de financement du développement d'apporter leur concours au refinancement et au rééchelonnement de la dette du secteur privé africain ainsi qu'à la mise en œuvre des mécanismes de garantie et des facilités de trésorerie en sa faveur ;

9. *Prie* l'Union européenne en particulier d'utiliser ses facilités de garantie et de refinancement, qui s'élèvent à plus de 7 milliards de dollars, pour soutenir l'octroi de crédits et de garanties d'ordre commercial au secteur privé ainsi que le rééchelonnement du paiement de sa dette et des intérêts ;

## **IV**

### **Appui au commerce international et à la libre circulation des fournitures médicales et denrées alimentaires essentielles**

10. *Prie* tous les pays :

a) De suspendre les droits de douane sur les importations de fournitures médicales essentielles à la lutte contre le COVID-19 ;

b) D'aménager des couloirs commerciaux et humanitaires pour permettre la circulation continue des biens ;

c) D'utiliser la voie diplomatique pour combattre l'imposition par certains pays de limites à l'exportation de fournitures médicales essentielles à la lutte contre le COVID-19 ;

## **V**

### **Soutien à la reprise à long terme**

11. *Prie* les gouvernements et les partenaires de développement :

a) De soutenir les entreprises pharmaceutiques naissantes dans la production du matériel de protection individuelle, de kits de dépistage du COVID-19 et de médicaments y afférents ;

b) D'investir dans la recherche-développement en vue de produire des vaccins à des prix abordables pour tous les pays afin de prévenir de futures pandémies ;

**VI****Appui aux gouvernements dans leurs efforts de relance**

12. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique :

a) D'évaluer en permanence les estimations des incidences socioéconomiques du COVID-19 sur l'Afrique, compte tenu de la nature évolutive de la crise, notamment dans les domaines prioritaires des mesures budgétaires immédiates nécessaires à la relance de l'économie, de la pauvreté, de l'emploi et du commerce, en mettant l'accent sur le lien entre les produits pharmaceutiques et la sécurité alimentaire dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) De mettre en place une plateforme de partage d'expériences entre les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les autres parties prenantes sur les mesures efficaces de lutte contre la crise ;

c) D'aider les gouvernements à faire de la planification prospective afin de mieux prévoir les crises futures et y faire face, notamment à recalibrer leurs cadres budgétaires et monétaires, dans le respect des exigences de la lutte contre le COVID-19 et de la nécessité de renforcer les effets des initiatives commerciales sur la création d'emplois ;

13. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à travailler avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et les autres partenaires à la recherche de solutions pour répondre aux préoccupations des pays africains concernant les incidences du COVID-19 sur leurs sociétés et leurs économies et de concevoir des stratégies et des politiques de nature à créer un environnement favorable au développement d'industries, notamment l'industrie pharmaceutique, qui puissent répondre aux besoins et aux défis des pays africains dans la lutte contre l'épidémie actuelle de COVID-19 et contre toute flambée épidémique future.

---